



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE  
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2025**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 10 décembre 2025 à 15 h 30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Charles Bélanger, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Madame Marie-Elaine Pitre	Ville de Rosemère
Monsieur Jean-René Labelle, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse

Formant quorum sous la présidence de la Préfète, madame Liza Poulin, mairesse de Ville de Blainville.

**Est également présent :**

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier  
MRC de Thérèse-De Blainville

2025-12-255

**OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée**

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 10 décembre 2025 soit ouverte, et, au besoin, suspendue conformément aux usages.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-256

**OBJET : Réouverture de l'assemblée**

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 10 décembre 2025 soit réouverte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-257

**OBJET : Période de questions**

Le directeur général et greffier-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.

2025-12-258

**OBJET: Adoption – Ordre du jour**

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2025**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
  - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
    - i. Ville de Boisbriand : # RV-1783, # RV-1444-018, # RV-1444-019
    - ii. Ville de Rosemère : # 800-06
  - 6.2. **Résolution** – Consultation citoyenne dans le cadre de l'élaboration du Plan climat
  - 6.3. **Résolution** – Formation sur les mesures d'écofiscalité dans le cadre du Plan climat - mandat
7. **Développement Économique, Entrepreneurial et d'économie sociale**
  - 7.1. **Résolution** – Octroi de subvention – Fonds de démarrage d'entreprises (FDE) – ROS-FDE 2025-44, SAD-FDE 2025-45, BLV-FDE 2025-46, BLV-FDE 2025-47, BLV-FDE 2025-48
  - 7.2. **Résolution** – Octroi de subvention – Fonds d'expansion d'entreprise (FEE) BLV-FEE/060-2025 5 000 \$
  - 7.3. **Résolution** – Octroi de prêt FLI/FLS – Fonds d'investissement commun (FIC) de 50 000 \$ – BLV-FIC/061-2025
  - 7.4. **Résolution** – Demande de dérogation à l'entente MRC/Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) – Entente de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux PME – Prêt : COV19FU-150ROS
  - 7.5. **Résolution** – Mise à jour de la Politique du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD)
  - 7.6. **Résolution** – Ratification de la signature du directeur général de la MRC – Évènement EXP
8. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)**
  - 8.1. **Résolution** – Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des Laurentides (avec le Conseil des arts et des lettres du Québec) – Renouvellement de l'entente (2026-2029)
  - 8.2. **Résolution** – Autorisation d'une demande de subvention au Programme d'appui au Développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (PADAAR)
  - 8.3. **Résolution** – Adoption du plan d'action de la politique de développement social 2026-2028
9. **Gestion administrative, financière et du personnel**
  - 9.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 10 décembre 2025
  - 9.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 27 novembre au 10 décembre 2025
  - 9.3. **Résolution** – Renouvellement du mandat à Groupe DGA inc. pour la livraison des programmes de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026
  - 9.4. **Résolution** – Motion de félicitation à la suite de la nomination de M. Maxime Gendron, Coordonnateur de la mise en œuvre du Schéma de couverture de



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

risques en sécurité incendie Co-président de l'Association des gestionnaires  
en sécurité incendie et civile du Québec

**9.5. Résolution** – Motion de remerciement des membres ayant siégé au conseil  
de la MRC Période du 4 novembre 2021 au 4 novembre 2025

### 10. Dossiers régionaux et métropolitains

**10.1. Résolution** – Appui de la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre d'une  
demande de deux ministères du gouvernement de Québec pour le report des  
activités forestières dans les projets d'aires protégées des Laurentides

### 11. Sécurité incendie/sécurité civile

**11.1. Résolution** – Renouvellement du mandat de monsieur Maxime Gendron à  
titre de coordinateur de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques  
en sécurité incendie (SCR-SI. 2.0)

### 12. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-259

**OBJET :** Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du  
26 novembre 2025

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 26 novembre 2025 soit  
adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-260

**OBJET:** Avis de conformité  
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de  
Boisbriand et de Rosemère

**ATTENDU QUE** les Villes de Boisbriand et de Rosemère ont présenté des demandes  
d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Boisbriand : N° RV-  
1783, N° RV-1441-018, N° RV-1441-019 et Rosemère N° 800-06;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la  
MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et  
vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de  
développement ainsi que de son Document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par les présents règlements sont les  
suivantes :

**Boisbriand**  
N° RV-1783

**Logement abordable, social ou familial :** Règlement pour  
adopter un règlement sur le logement abordable, social ou  
familial. Le Règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la  
Ville de Boisbriand. L'objet du règlement est d'assujettir la  
délivrance de certains permis de construction d'unités  
résidentielles à la conclusion préalable d'une entente entre le  
demandeur et la municipalité en vue d'améliorer l'offre en matière  
de logement abordable, social ou familial :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Le règlement prévoit des dispositions sur :
  - Le champ d'application du règlement, la terminologie et la méthode de calcul;
  - L'entente relative à l'amélioration de l'offre en matière de logement abordable, social et familial;
  - Les modalités de contribution à l'amélioration de l'offre de logement abordable, social et familial;
  - Les infractions et les sanctions.

**Boisbriand**  
**N° RV-1444-018**

**Émission des permis et certificats :** Règlement modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats et ses amendements afin de :

- **Ajouter** des dispositions en lien avec les projets de construction, d'agrandissement ou de transformation des bâtiments résidentiels ou mixtes comportant au moins 10 logements au total.

**Boisbriand**  
**N° RV-1444-019**

**Émission des permis et certificats :** Règlement modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats et ses amendements afin de :

- **Assujettir** la délivrance de permis de construction sur le lot 2 108 595 du cadastre de Québec à la condition suivante : « l'approvisionnement en eau potable et l'épuration des eaux usées de la construction à être érigée sur le terrain sont conformes à la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements ».

**Rosemère**  
**N° 800-06**

**PU :** Règlement modifiant le Règlement 800-02 Plan d'urbanisme et ses amendements afin de :

- **Intégrer** le Plan particulier d'urbanisme (PPU) du Pôle régional pour se concorder au Règlement n°24-02 amendant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'encadrer le redéveloppement du pôle commercial régional situé sur le territoire de la Ville de Rosemère selon les principes d'aménagement durable, lequel est entré en vigueur le 21 janvier 2025. Les modifications consistent notamment à :
  - Modifier l'article 2.2.1 « Secteur commercial régional » pour:
    - Insérer les mots « et ses abords » après les mots « Place Rosemère » et les mots « de portée régionale et métropolitaine » après les mots « MRC Thérèse-De Blainville »;
    - Ajouter des alinéas en lien avec la modification du SAD de la MRC afin de prévoir une affectation multifonctionnelle pour le pôle commercial régional et y intégrer un PPU.
  - Modifier l'article 3.6 « Densité d'occupation hors-TOD » afin d'insérer des dispositions fixant la densité minimale brute à 60 logs/ha dans le pôle régional de la Place Rosemère et de ses abords;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Modifier les articles 4 « Grandes orientations, objectifs et stratégies d'intervention » et 5.0 « Affectations et densité d'occupation au sol » pour annoncer que les orientations, objectifs et stratégies ainsi que les affectations et densités sont énoncés au plan particulier d'urbanisme (PPU) du pôle régional;
- Modifier l'article 7.4 « Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) » pour remplacer les mots « au plan 2 - les aires d'affectations du territoire » par les mots « au plan 3- les affectations du territoire »;
- Remplacer l'article 7.5 intitulé « Programme particulier d'urbanisme (PPU) » pour intégrer l'article 7.5.1 Plan particulier d'urbanisme (PPU) du pôle régional;
- Modifier la numérotation des annexes 2 et 3 intitulées respectivement « Plan des affectations du sol » et « Éléments de contraintes d'intérêts »;
- Insérer l'annexe 4 intitulée « Plan particulier d'urbanisme du pôle régional.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme que les Villes de Boisbriand et de Rosemère ont présentés soit : Boisbriand : N° RV-1783, N° RV-1441-018, N° RV-1441-019 et Rosemère : N° 800-06 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de chacun de ces règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-261

**OBJET: Consultation citoyenne – Élaboration du Plan climat (ATCL – Volet 1)**

**ATTENDU QUE** la MRC a obtenu une aide financière du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pour la réalisation de son Plan Climat;

**ATTENDU QUE** les dépenses admissibles au programme incluent notamment les activités de consultation et de concertation avec les municipalités, les citoyens, les entreprises, les institutions et autres parties prenantes;

**ATTENDU QUE** le guide du programme « Accélérer la transition climatique locale (ATCL) » identifie la consultation et la communication auprès de la population comme une condition essentielle de succès dans l'élaboration d'un plan climat;

**ATTENDU QUE** la participation citoyenne favorise l'engagement de la collectivité et contribue à la mise en place d'un plan climat légitime, solide et durable;

**ATTENDU QUE** les résultats du sondage interne effectué auprès du comité Plan Climat (juillet-août 2025) confirment la nécessité de consulter les citoyens;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** conformément à ces recommandations, un sondage citoyen a été préparé et une identité visuelle a été développée par la MRC;

**ATTENDU QU'**un plan de communication officiel permettrait de consolider ces efforts, d'harmoniser les actions de diffusion et d'assurer une mobilisation cohérente et continue sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

**ACCEPTTE** que la MRC consulte la population à propos de l'élaboration de son Plan Climat, et ce, de différentes façons;

**ACCEPTTE** la divulgation du sondage intitulé « **Sondage\_citoyens** » auprès de la population;

**ACCEPTTE** l'identité visuelle créée et proposée par le Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la MRC;

**ACCEPTTE** que la MRC octroie un mandat pour élaborer un plan de communication relié au Plan Climat dans le cadre de l'ATCL V1 au moment opportun.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-262

**OBJET: Octroi d'un mandat à l'ÉNAP-CERGO – Formation sur les mesures d'écofiscalité dans le cadre du Plan climat (ATCL – Volet 1)**

**ATTENDU QUE** la MRC a obtenu une aide financière du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pour la réalisation de son Plan Climat;

**ATTENDU QUE** les dépenses admissibles au programme incluent notamment les honoraires professionnels ainsi que les formations destinées au comité de pilotage du Plan Climat et aux élus;

**ATTENDU QUE** des représentants municipaux ont exprimé un intérêt marqué et continu pour les opportunités qu'offrent les mesures d'écofiscalité pour les villes;

**ATTENDU QUE** la MRC a tenu une rencontre le 10 novembre 2025 avec Mme Fanny Tremblay-Racicot (ÉNAP-CERGO), qui a proposé une formation préalable sur les nouveaux pouvoirs fiscaux municipaux et les outils d'écofiscalité;

**ATTENDU QUE** cette formation constitue une étape pertinente pour soutenir l'élaboration du Plan Climat et la préparation d'un projet à déposer au Volet 2 du programme ATCL;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires en 2026 dans l'ATCL Volet 1.

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El- Batal, à octroyer le mandat à l'ÉNAP-CERGO pour un montant total de 8 500 \$



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

(avant taxes) pour la réalisation d'une formation de deux heures (incluant une présentation et une série d'échanges) aux élus et au comité de pilotage du Plan Climat portant sur les mesures d'écofiscalité;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 24.704.73.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-263

**OBJET:** Décisions relatives aux demandes de subvention - Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – 2025

**ATTENDU** le Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) dont le Fonds de démarrage d'entreprises (FDE) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** la demande des entreprises nommées ci-après dans le cadre du FDE et la recommandation favorable du Service de développement économique et entrepreneuriat de la MRC (SDEE) :

NOM DU PROJET	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	MONTANT
Alter Architecture inc.	ROS-FDE/2025-44	5 000 \$
Solutions 3D Multicolores inc.	SAD-FDE/2025-45	<b>REFUSÉ</b>
Rebels Rive-Nord	BLV-FDE/2025-46	5 000 \$
Opalys	BLV-FDE/2025-47	5 000 \$
Encan auto express inc.	BLV-FDE/2025-48	5 000 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>20 000 \$</b>

**ATTENDU** la demande des entreprises nommées ci-après dans le cadre du FDE et la recommandation favorable du Service de développement économique et entrepreneuriat de la MRC (SDEE).

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi des subventions suivantes dans le cadre du FDE pour l'année 2025 :



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

NOM DU PROJET	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	MONTANT
Alter Architecture inc.	ROS-FDE/2025-44	5 000 \$
Solutions 3D Multicolores inc.	SAD-FDE/2025-45	REFUSÉ
Rebels Rive-Nord	BLV-FDE/2025-46	5 000 \$
Opalys	BLV-FDE/2025-47	5 000 \$
Encan auto express inc.	BLV-FDE/2025-48	5 000 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>20 000 \$</b>

**QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale de signer les documents pertinents à cette fin pour et au nom de la MRC;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26.329.71.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-264

**OBJET: Octroi de subvention - Fonds d'expansion d'entreprise (FEE) DE 5 000 \$ à BLV-FEE/060-2025**

**ATTENDU** le Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) dont le Fonds d'expansion d'entreprises (FEE) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** Gamotech Inc. vient tout juste de bénéficier d'un prêt FLI/FLS de 250 000 \$ en octobre dernier et qu'une subvention de 5 000 \$ devra lui être accordée dans le cadre du FEE;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité d'investissement commun (CIC) lors de l'analyse du dossier FLI/FLS et celle du Service de développement économique et entrepreneuriat de la MRC (SDEE);

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires à cette fin;

Il est proposé par Madame Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi d'une subvention de 5 000 \$ à l'entreprise Gamotech inc. dans le cadre du FEE pour l'année 2025;

**QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale à signer les documents pertinents à cette fin pour et au nom de la MRC;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26.329.73.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-265

**OBJET: Octroi d'un prêt Fonds d'investissement commun (FIC) de 50 000 \$ - BLV-FIC/061-2025**

**ATTENDU** la Politique du Fonds d'investissement commun FLI/FLS de la MRC;

**ATTENDU** la demande au FLI/FLS présentée à la MRC par l'entreprise 12048868 Canada inc. (Encan Auto Express inc./ AutoBid Express inc.);

**ATTENDU QUE** le projet de l'entreprise 12048868 Canada inc. (Encan Auto Express inc. / AutoBid express inc.) ayant comme finalité la commercialisation d'une plateforme d'enchères intelligente et d'une application mobile axée sur la vente de véhicules usagés et la collecte de données destinées principalement aux concessionnaires automobiles;

**ATTENDU QUE** ledit projet est en concordance avec les orientations de la MRC, soit de soutenir le démarrage et la croissance d'entreprises et la création d'emplois sur son territoire;

**ATTENDU** les recommandations favorables du comité d'investissement commun FLI/FLS et du service de développement économique de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général d'octroyer un montant de 30 000 \$ émanant du FLI et 20 000 \$ émanant du FLS, et ce, selon les termes et obligations en vigueur;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer une entente de prêt avec l'entreprise 12048868 Canada inc. (Encan Auto Express inc. / AutoBid Express inc.) selon les exigences ci-après :

- **Un prêt à terme de 50 000 \$** à un taux combiné de 9,42 % selon une période d'amortissement de **soixante (60) mois** avec, au départ, un moratoire sur le remboursement du capital d'une durée de six (6) mois;
- **Déboursé en 1 seul versement** : 50 000 \$ au moment de la signature et de l'enregistrement des garanties ;
- Le taux proposé est fixe pour toute la durée du prêt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-266

**OBJET: Demande de dérogation à l'entente Municipalité Régionale de Comté MRC/MEIE Entente de prêt conclue dans le cadre du programme Aide d'urgence aux PME – Prêt : COV19FU/150ROS**

**ATTENDU** la convention de prêt PAUPME conclue d'une part entre la MRC et le ministère de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie (MEIE) et d'autre part entre la MRC et le bénéficiaire dans le cadre du prêt COV19FU/150ROS;

**ATTENDU** les difficultés financières continues de l'entreprise et son niveau constant de très faible liquidité;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** les douze mois de moratoire permis par le programme ont été épuisés par le bénéficiaire.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale à accorder une dérogation aux entrepreneurs liés au dossier COV19FU/150ROS par le versement d'un montant de 800 \$ le 15 décembre 2025, pour ensuite réévaluer la situation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-267

**OBJET: Amendement de la Politique du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de la MRC de Thérèse-De Blainville**

**ATTENDU** la Politique du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD);

**ATTENDU QU'il** y a lieu de procéder aux modifications recommandées favorablement par le Comité d'analyse FDEÉSDD;

**ATTENDU QUE** la Politique du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) a été adoptée et modifiée aux dates suivantes :

- Adoptée le 23 septembre 2020 par la résolution n° 2020-09-165
- Modifiée le 1er janvier 2022 par les résolutions n° 2021-12-240 et n° 2021-12-241
- Modifiée le 26 janvier 2022 par la résolution n° 2022-01-10
- Modifiée le 22 février 2023 par la résolution n° 2023-02-26
- Modifiée le 28 septembre 2023 par la résolution n° 2023-09-176
- Modifiée le 24 janvier 2024 par la résolution n° 2024-01-11
- Modifiée le 24 avril 2024 par la résolution n° 2024-04-82

**ATTENDU QU'il** y a lieu de modifier la dénomination du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) pour adopter la nouvelle appellation Fonds d'économie sociale et d'entrepreneuriat collectif (FESEC), conformément au point 4 de la Politique;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de modifier, au point 4.6 de ladite Politique, les modalités applicables aux volets A, B, C et D du programme de financement, afin de préciser que la mise de fonds requise des promoteurs est désormais fixée à 30 %, dont 10 % peut être représenté par une contribution en nature;

**ATTENDU QUE** la contribution maximale du FESEC est établie à 70 % du coût total de démarrage, jusqu'à concurrence de 15 000 \$, ou à la discrétion du Conseil de la MRC sur recommandation des membres du comité FESEC, et que la mise de fonds du promoteur doit être d'au moins 20 %, dont 10 % représentable par une contribution en nature, telle que définie (bien ou service ; le bénévolat n'étant pas reconnu comme apport financier), le solde de 20 % devant obligatoirement être constitué d'un déboursé financier réel;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité d'analyse relatives à la révision de la composition du Comité (point 4.12), laquelle se lit désormais comme suit:

- Deux (2) membres du Conseil des maires de la MRC-TDB, à titre de président et de



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

vice-président respectivement;

- Trois (3) ressources du Service de développement économique et entrepreneuriat de la MRC-TDB;
- Une (1) ressource en développement du territoire (bioalimentaire, développement social et récréotourisme) de la MRC-TDB;
- Deux (2) organisations d'économie sociale;
- Un (1) représentant du milieu des affaires;
- Un (1) partenaire financier.

**ATTENDU QUE** ces ajustements s'inscrivent en conformité avec les orientations de la MRC visant à soutenir le démarrage, la croissance, la création et le maintien d'emplois sur son territoire;

**ATTENDU QUE** l'enveloppe budgétaire du Fonds peut être portée de 60 000 \$ à 100 000 \$, conditionnellement à l'implication d'un nouveau partenaire financier, et que l'appel à projets du FESEC est prévu pour février ou mars 2026 et à la disponibilité des budgets;

**ATTENDU QUE** la période accordée pour le dépôt des demandes de financement demeure fixée à deux (2) mois;

**ATTENDU QUE**, selon les recommandations du Comité, le montant des subventions est fixé à 10 000 \$ pour les volets Prédémarrage et Consolidation, et jusqu'à 15 000 \$ pour les volets Démarrage et Expansion, et qu'un montant pouvant atteindre 25 000 \$ peut être accordé, à la discrétion du Conseil des maires et de la direction générale pour un projet structurant;

**ATTENDU QUE** le volet de développement durable, auparavant intégré au FDEÉSDD, doit être isolé afin de constituer une enveloppe distincte, dédiée aux enjeux climatiques, au développement durable et à l'économie circulaire, et que des partenariats financiers doivent être développés pour soutenir la réalisation de projets durables;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité d'analyse et du Service de développement économique, lesquelles permettront :

- que la nouvelle appellation FESEC reflète adéquatement les initiatives issues de l'action collective;
- d'adapter la Politique aux enjeux et défis rencontrés par les entreprises d'économie sociale;
- de financer des projets d'envergure supérieure afin de soutenir la croissance des entreprises.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère

**QUE** le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte les amendements à la Politique du Fonds d'économie sociale et d'entrepreneuriat collectif (FESEC) tels que présentés;

**QUE** le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer toute documentation nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2025-12-268

**OBJET:** Ratification de la signature du directeur général de la MRC – Événement EXP 2026 – Entente de service avec la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) pour la gestion de l'événement

**ATTENDU QUE** Services Québec a approché la MRC pour agir à titre de mandataire afin d'assurer la gestion de la 6e édition de l'évènement EXP;

**ATTENDU** l'entente contractuelle signée par Services Québec et la MRC;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'évènement EXP-2026, la MRC agira à titre de mandataire et que la CCITB agira à titre de prestataire de services;

**ATTENDU QUE** la CCITB a développé une expertise dans l'organisation de ce type d'évènement d'une part, et qu'elle est très intéressée à collaborer avec la MRC dans l'organisation de cette journée d'autre part;

**ATTENDU QUE** la MRC sera compensée par un frais de coordination représentant à peu près 10 % du montant de la subvention octroyée par Services Québec;

**ATTENDU** l'offre de services de la CCITB.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**D'AUTORISER** le directeur général à signer tous les documents relatifs à l'évènement EXP pour lequel la MRC agira à titre de mandataire de l'évènement EXP 2026 et la CCITB à titre de prestataire de services.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-269

**OBJET:** Renouvellement de l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des Laurentides et Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) (2026-2029)

**ATTENDU** la contribution financière de la MRC de Thérèse-De Blainville à la hauteur de 15 000 \$ par année, pour les trois années couvrant la période 2023-2026, dans le cadre de l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des Laurentides (avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ));

**ATTENDU** le bilan de l'entente 2023-2026 présenté le 26 septembre 2025, qui indique l'investissement de 45 000 \$ de la MRC et de 58 625 \$ du CALQ pour soutenir la réalisation de 6 projets d'artistes et d'écrivains du territoire de la MRC;

**ATTENDU** la contribution financière du CALQ à l'entente visant le soutien de la réalisation de projets d'artistes, d'écrivains et d'organismes culturels du territoire de la MRC, qui est tributaire de la contribution financière de la MRC, ainsi que les retombées positives des ententes précédentes sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** la demande du CALQ, reçue le 7 octobre 2025, visant à connaître les intentions des partenaires en vue de l'éventuel renouvellement de l'entente pour 2026-2029;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** la réponse du directeur général de la MRC à cette demande, le 7 octobre 2025, indiquant que la MRC prévoit reconduire sa contribution à l'entente renouvelée selon les mêmes termes que l'entente 2023-2026;

**ATTENDU** l'orientation prise par le conseil de la MRC lors du Lac-à-l'épaule, le 26 novembre 2025, pour maintenir la contribution financière de la MRC à la hauteur de 5 000 \$ par année pour trois ans, pour un total de 45 000 \$, dans le cadre de l'éventuelle entente 2026-2029;

**ATTENDU** les prévisions budgétaires 2026 de la MRC adoptées par le conseil de la MRC, le 26 novembre 2025;

**ATTENDU** les conditions et termes de l'entente 2025-2028 du Volet 2 du Fonds régions et ruralité conclue entre la MRC et le MAMH;

**ATTENDU QUE** tous les versements sont conditionnels à la disponibilité des crédits budgétaires.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer une nouvelle entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des Laurentides avec le Conseil des arts et des lettres du Québec pour la période 2026-2029, avec une contribution financière de la MRC à raison de 15 000 \$ par année, pour trois (3) ans, pour un total de 45 000 \$ pour toute la durée de l'entente;

**QUE** la présente résolution soit transmise au Conseil des arts et des lettres du Québec et à Culture Laurentides.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 27.299.96.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-270

**OBJET:** Autorisation d'une demande de subvention au Programme d'appui au Développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (PADAAR) - Volet agrotourisme

**ATTENDU QUE** la MRC a adopté son Plan de développement de la zone agricole le 29 janvier 2025;

**ATTENDU QUE** ce plan prévoit plusieurs actions pour soutenir le développement agrotouristique dans la MRC;

**ATTENDU QUE** le programme PADMR du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) vise à supporter des projets de promotion ou des événements pour développer l'offre agrotouristique.

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale de procéder à une demande de subvention au programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-271

**OBJET: Adoption du plan d'action de la politique de développement social 2026-2030**

**ATTENDU QUE** la MRC a adopté sa politique de développement social le 14 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** la Table action sociale de la MRC a souhaité adopter un plan d'action pour mettre en œuvre cette politique;

**ATTENDU QUE** le plan d'action a été élaboré avec la collaboration des tables de concertation du territoire;

**ATTENDU QUE** le plan d'action a été recommandé par les membres de la Table action sociale lors de la rencontre du 30 septembre 2025.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC adopte le plan d'action de la politique de développement social 2026-2028.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-272

**OBJET: Liste de la correspondance au 10 décembre 2025**

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 10 décembre 2025 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2025-12-273

**OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 27 novembre au 10 décembre 2025**

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** les comptes payés et à payer au montant de 231 490,84 \$ pour la période du 27 novembre au 10 décembre 2025 inclusivement, soient acceptés et approuvés par les membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation  
**2025-12-274**

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET:**       **Renouvellement de mandat à Groupe DGA pour la livraison des programmes de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026**

**ATTENDU** l'entente conclue par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et les MRC afin que ces dernières administrent les programmes de la SHQ dont le principal programme pour le territoire de la MRC est le Programme d'adaptation domiciliaire (PAD);

**ATTENDU QUE** la firme Groupe DGA Inc. manifeste l'intérêt de continuer à livrer les services de la SHQ dans le territoire de la MRC comme indiqué dans l'offre de services;

**ATTENDU QUE** les tarifs pour la livraison des services de la SHQ sont déterminés par cette dernière et que le rôle de la MRC consiste à administrer ledit programme (admissibilité des demandes, conformité des actions livrées, émission des chèques, reddition de comptes annuelle à la SHQ);

**ATTENDU** le Règlement N° 22-02 relativement à la gestion contractuelle de la MRC.

Il est proposé par   Monsieur Christian Charron  
  Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
                          appuyé par   Madame Marie-Elaine Pitre  
  Mairesse de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise la direction générale d'octroyer le mandat de livraison des services de la SHQ à la firme Groupe DGA Inc. qui se fera sous la supervision de monsieur Xavier Pharand, inspecteur accrédité par la SHQ (N° 1191), et ce, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26.294.21.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2025-12-275**

**OBJET:**       **Motion de félicitation à la suite de la nomination de M. Maxime Gendron, Coordonnateur de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC, à titre de Co-président de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec**

**ATTENDU QUE** M. Maxime Gendron, directeur adjoint des Services incendie de la Ville de Blainville, agit comme coordonnateur de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC depuis 2011, et qu'il contribue de façon significative au développement et à l'amélioration continue des pratiques en sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** son engagement, son leadership et son expertise reconnue dans le domaine de la sécurité incendie constituent un apport précieux pour les organisations municipales et régionales;

**ATTENDU QUE** M. Gendron a récemment été nommé **co-président de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec**, une nomination qui témoigne de la confiance accordée par ses pairs et de sa réputation professionnelle;

Il est proposé par   Madame Marie-Elaine Pitre  
  Mairesse de Ville de Rosemère



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

appuyé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC et la direction générale transmettent à M. Maxime Gendron les plus sincères félicitations pour sa nomination à titre de co-président de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec, et de souligner la qualité de son travail ainsi que son engagement continu envers l'amélioration de la sécurité incendie au sein de la MRC et de la Ville de Blainville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-12-276

**OBJET: Motion de remerciement des membres du conseil de la MRC - Services rendus à la MRC Période : 4 novembre 2021 au 4 novembre 2025**

**ATTENDU QUE** le rôle d'un élu municipal est essentiel au développement harmonieux, durable et responsable du territoire, et qu'il requiert engagement, disponibilité et rigueur dans la prise de décision;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la MRC, tant ceux dont le mandat se poursuit que ceux qui ne sont pas réélus en 2025, ont contribué, chacun à leur manière, à l'avancement des dossiers territoriaux et à la mise en œuvre des orientations collectives;

**ATTENDU QUE** les délibérations et les décisions prises par le conseil de la MRC au fil des dernières années ont permis d'assurer une continuité dans les services aux collectivités et de soutenir le développement économique, social, culturel, bioalimentaire, environnemental et autres de la MRC;

**ATTENDU** la composition du conseil de la MRC durant la période allant du 4 novembre 2021 au 4 novembre 2025 :

- Eric Westram, ancien maire de Rosemère et ancien préfet de la MRC
- Julie Boivin, ancienne mairesse de Sainte-Anne-des-Plaines et préfète suppléante de la MRC
- Liza Poulin, mairesse de Blainville et préfète actuelle de la MRC
- Christine Beaudette, mairesse de Boisbriand
- Gilles Blanchette, ancien maire de Bois-des-Filion
- Jean Comtois, maire de Lorraine
- Christian Charron, maire de Sainte-Thérèse

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** la MRC, par la voix de son conseil actuel et sa direction générale, adresse ses remerciements à l'ensemble des élus ayant siégé au conseil pour leur participation active à la vie démocratique locale et pour les services rendus à la collectivité;

**QUE** la MRC souligne à la fois la contribution de celles et ceux dont les mandats prennent fin ainsi que l'engagement renouvelé des membres réélus, dans un esprit de continuité institutionnelle et de collaboration au bénéfice du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2025-12-277

**OBJET:** Appui à la démarche de la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre d'une demande à deux ministères du gouvernement du Québec pour le report des activités forestières dans les projets d'aires protégées des Laurentides

**ATTENDU QUE** la MRC des Laurentides, accompagnée par SNAP Québec et Éco-Corridors Laurentides, propose une lettre ouverte à l'attention du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), afin de demander le report des coupes forestières à l'intérieur des projets d'aires protégées actuellement à l'étude dans la région des Laurentides;

**ATTENDU QUE** cette démarche vise également à obtenir la tenue d'une rencontre conjointe MELCCFP-MRNF avec une délégation d'élus et élus des Laurentides, afin de discuter des enjeux de conservation, de gestion durable du territoire forestier et de cohérence régionale;

**ATTENDU QUE** les MRC et villes de la région des Laurentides sont invitées à se joindre à cette initiative afin de former un front commun régional, dans un contexte où les enjeux de biodiversité, de résilience climatique et de protection des milieux naturels exigent une concertation accrue des instances municipales et supramunicipales;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville reconnaît l'importance pour les élus municipaux de participer activement aux décisions relatives à l'aménagement durable du territoire et à la préservation des espaces naturels d'intérêt;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville estime que la demande d'un moratoire temporaire sur les coupes forestières dans les secteurs visés, le temps de l'analyse gouvernementale sur leur statut d'aires protégées, constitue une mesure responsable et cohérente avec les principes de gestion durable.

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville exprime officiellement son appui par la présente résolution à la démarche entreprise par la MRC des Laurentides concernant le report des coupes forestières à l'intérieur des projets d'aires protégées à l'étude;

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville appuie la demande de tenue d'une rencontre conjointe MELCCFP-MRNF avec une délégation d'élus et élus des Laurentides afin de discuter des enjeux entourant les aires protégées et la gestion du territoire;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise aux municipalités locales du territoire afin qu'elles puissent, si elles le souhaitent, joindre leur voix à cette initiative régionale;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à la MRC des Laurentides, aux ministères concernés, au bureau du premier ministre, au Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPERL), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

2025-12-278

**OBJET: Renouvellement de mandat de monsieur Maxime Gendron à titre de coordonnateur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCR-SI)**

**ATTENDU** la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2.0 (SCR-SI 2.0) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** le mandat du coordonnateur régional en sécurité incendie, monsieur Maxime Gendron, directeur adjoint au Service incendie de la Ville de Blainville est arrivé à échéance le 30 décembre 2025.

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC désigne monsieur Maxime Gendron, directeur adjoint du service de la sécurité incendie de la Ville de Blainville, à titre de coordonnateur de la mise en œuvre du SCR-SI de la MRC pour l'année 2026, et ce, à compter du 1er décembre 2025 au 30 décembre 2026;

**QUE** monsieur Maxime Gendron, dans le cadre de cette fonction, agira sous la gouverne du directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 22.204.42.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**


2025-12-279


**OBJET: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère

**DE** lever la présente réunion à 16 :01 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
\_\_\_\_\_  
**Liza Poulin**  
Préfète

  
\_\_\_\_\_  
**Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.**  
Directeur général et greffier-trésorier

10 décembre 2025



N° de résolution  
ou annotation

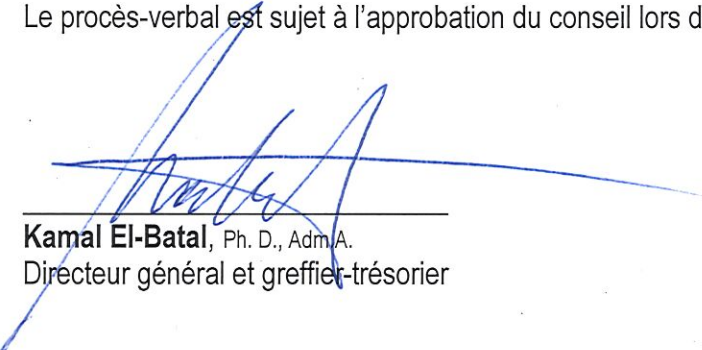
## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2025-12-255 à N° 2025-12-279 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 10 décembre 2025.

Émis le 10 décembre 2025 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

  
\_\_\_\_\_  
**Kamal El-Batal**, Ph. D., Adm.A.  
Directeur général et greffier-trésorier